Cfdt des choix, des actes Dgccrf

Actualités

2006 N° 04 **1er mars 2006**

Création des Comités Techniques Paritaires Régionaux : l'aboutissement d'une revendication CFDT

Depuis plusieurs années, la CFDT militait seule pour la création de CTP locaux, et ce au delà de l'aspect légal qui impose leur création lorsque les effectifs d'un service atteignent 50 agents. Cette conception du dialogue social déconcentré ne relève pas du dogmatisme mais du constat que de nombreuses décisions étaient prises au niveau régional dans le cadre de la déconcentration : formation régionale, fonction régionale…, sans concertation aucune avec les personnels concernés.

Ce n'est donc pas dans la précipitation, comme l'indiquent nos camarades du SNU que nous avons agi mais après mûre réflexion et nous considérons aujourd'hui qu'il y a urgence à les mettre en place, avec la mise en oeuvre de la LOLF et de la régionalisation.

La parution du décret sur la régionalisation à la CCRF consacre le pouvoir hiérarchique des directeurs régionaux. Il est donc indispensable d'accompagner la mise en œuvre de la régionalisation par un dialogue social au plus près des agents concernés, dialogue qui doit s'exercer dans des conditions sérieuses de crédibilité et de représentativité.

Après la tenue de plusieurs groupes de travail, les syndicats CGT et FO nous ont rejoints dans notre analyse.

Lors de la dernière réunion de travail le 1er février, l'administration a exposé ses orientations, en quelque sorte un pré-schéma.

Modalités envisagées

L'administration propose de retenir le niveau régional. Pour nous, ce niveau semble le plus approprié même si le BOP est au niveau inter régional. En tant qu'unité opérationnelle la région participe directement au fonctionnement et à l'organisation des services. Nous sommes donc totalement dans le domaine de compétence des CTP et, si l'actualité le demande, rien n'empêchera d'inviter le responsable du BOP à titre d'expert. Rappelons, que les CTP ne traitent pas de questions individuelles et que la gestion des agents reste nationale (notamment l'implantation des effectifs).

Syndicat National de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes 6 rue Louise Weiss - Télédoc 000 - 75703 PARIS CEDEX 13
☎ 01.44.97.04.47 - Fax :01.44.97.04.48

Seules les régions Corse et Limousin n'atteignent pas l'effectif de 50 agents. Pour la CFDT, ce n'est pas un obstacle -en tous cas pas de nature juridique- puisque le décret de 82 modifié relatif aux comités techniques paritaires précise que en deçà de ce seuil des CTP peuvent être créés lorsque l'organisation du service le justifie.

Le CTP régional aura une compétence d'attribution pour examiner les questions de fonctionnement liées à :

- l'organisation de la région ;
- la répartition des crédits régionaux ;
- le bilan de gestion régional ;
- le rapport annuel d'activité régionale ;
- le bilan et le plan de formation régional.

Toutes les autres questions restent de la compétence du CTP Central (organisation nationale de la CCRF, statuts, implantations des effectifs, IG mutations, bilan social, formation nationale,…).

S'agissant de la désignation des représentants syndicaux, il est proposé jusqu'aux élections de 2007 de décliner au niveau régional la représentativité au CTP Central, soit 1 siège par syndicat.

Les CTP seraient donc composés de 4 membres titulaires et 4 suppléants pour chacune des parités administratives et syndicales. Néanmoins, nous pensons à la CFDT que l'importance des effectifs dans certaines régions, notamment en Île-de-France, justifierait une composition supérieure (8).

Pour la suite, après les élections professionnelles de 2007, plusieurs options sont possibles : organisation d'élections au niveau régional, dépouillement effectué, pour le compte de la région, au niveau national, déclinaison au niveau régional de la représentativité au niveau national.

La CFDT met à l'étude les diverses propositions, mais s'attachera au respect du secret du vote. Les marges de manœuvre sont donc réduites eu égard à nos effectifs.

Pour l'heure, ce qui importe pour la CFDT, c'est une mise en œuvre rapide et efficace de cette instance, la régionalisation ne va pas attendre 2007 pour se mettre en place.